



Sinistre carrosserie responsabilité non engagée

Par Stellou7

Bonjour

Début septembre j'ai loué un véhicule pour un long déplacement. Le trajet s'est passé sans embûches sauf au moment de refaire le plein; le pistolet de la pompe d'à côté est tombée sur la carrosserie de la voiture. Un témoin était là et j'ai pris ses coordonnées. On vient me réclamer une franchise alors que ma responsabilité n'est pas engagée ! La station n'a plus les images du sinistre (+ de 15 jours).

Quels sont mes recours puisque les preuves ont disparues ?!

Je suis prête à engager une procédure tant cela est ouvertement malhonnête de la part de la société de location.

Merci pour de futurs conseils

Par yapasdequoi

Bonjour,

Responsable ou pas, la franchise est à votre charge. L'assureur applique le contrat. Vous pouviez aussi souscrire un contrat sans franchise (= plus cher).

Par AGeorges

Bonsoir,

Le terme de franchise doit être bien compris.

Quand on s'assure soi-même, par exemple pour la chute de son téléphone, l'assurance peut proposer une franchise comme quoi les premiers 50? de réparations resteraient à la charge de l'assuré. Cela réduit les primes.

Par contre, dans un sinistre automobile, avec DEUX personnes en cause, celui des deux qui n'est pas responsable n'a rien à payer et pas de franchise non plus, au sens de sa propre assurance puisque c'est l'assurance adverse qui paye (pour simplifier).

Cependant, le cas de Stellou peut être encore différent, puisqu'il s'agit d'une location de véhicule.

D'abord, il ne semble pas qu'un sinistre ait été déclaré et que, si c'était le cas, la responsabilité de la station ait été engagée. Ce cas peut donc avoir été traité comme un sinistre à responsabilité partagée.

Par ailleurs, il semble que ce n'est pas l'assurance qui a réclamé la franchise, mais la Cie de location, sur la base de leur contrat de location.

Sans connaître les termes de ce dernier, il est difficile de statuer.

Par chaber

bonjour

@ stellou7

Un témoin était là et j'ai pris ses coordonnées.

Demandez lui un témoignage écrit avec copie de sa carte d'identité recto verso. Par LRAR vous l'adressez à la société de location pour qu'elle effectue un recours contre la station ou le responsable

@AGeorges

Par contre, dans un sinistre automobile, avec DEUX personnes en cause, celui des deux qui n'est pas responsable n'a rien à payer et pas de franchise non plus, au sens de sa propre assurance puisque c'est l'assurance adverse qui paye (pour simplifier).

Sous réserve d'un constat bien rempli (cases et plan) signé des deux parties. Selon la responsabilité la franchise sera prise en charge totalement ou partiellement

. Ce cas peut donc avoir été traité comme un sinistre à responsabilité partagée.
Dans le cas présent il ne pourrait y avoir de responsabilité partagée

Par AGEorges

Dans le cas présent il ne pourrait y avoir de responsabilité partagée

@Chaber

Sans connaître les détails, rien n'est certain. Avec les groupes de pompes qui sont courants aujourd'hui, une pompe peut avoir été mal remise et ce serait Stellou qui aurait provoqué la chute en ne voyant pas que les tuyaux étaient emmêlés. La station ne vérifiant quasiment jamais cela, sa responsabilité pourrait être engagée ainsi que celle de Stellou qui n'aurait pas vérifié que les tuyaux étaient emmêlés. Cela m'est arrivé à plusieurs reprises, et donc, pour ma part, je remets tout dans l'ordre avant de me servir.

Quant à savoir ce que décideraient les compagnies d'assurances ... ? C'est pourquoi j'ai utilisé le conditionnel.

Par chaber

Tout sera fonction du témoignage